

Droit des minorités religieuses dans l'espace méditerranéen

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 30.0
- > Période de l'année : Enseignement dixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique
- > Code ELP : 4JoSDMRC

Présentation

C'est à partir de la période moderne et de l'effroyable expérience des guerres de religion entre catholiques et protestants qu'émergent les principes de « liberté de conscience » puis, au XIX^e siècle, de « laïcité » et de « séparation de l'Église et de l'État ». Jusqu'alors, dans l'Europe prémoderne, la coexistence de la religion catholique avec les religions minoritaires juive et musulmane avait été envisagée – hors les périodes de crises et d'expulsions – à travers les notions et les outils juridiques de « tolérance », de « privilèges », d'« immunités » et d'« exemption » en même temps que par un arsenal pénal de discriminations et d'incriminations. Un premier objet de ce cours est de présenter une histoire juridique générale de ces minorités religieuses, en partant de la christianisation de l'Empire romain au IV^e siècle et en poussant jusqu'à la loi de séparation de 1905. Une seconde approche, thématique et centrée sur les époques romaine et médiévale, consistera, en partant des exposés des étudiant(e)s, à commenter en détail les sources juridiques qui, par exemple, prohibèrent les mariages interconfessionnels, les nourritures des « infidèles » ou l'édification des synagogues et des mosquées. Les étudiant(e)s peuvent à profit se préparer au cours en consultant en ligne la base de données RELMIN <http://www.cn-telma.fr//relmin/index/>.